



Décembre 2010



SECTION - CFTC - TISSEO

<http://cftctisseo.org/>



21/12/2010

---- FLASH INFO CFTC---- FLASH INFO CFTC---- FLASH INFO CFTC



TOUT CA POUR CA ! ! ! !

Fallait-il gâcher la fête de l'inauguration du tramway, et faire 14 jours de grève si

l'objectif final était : 1 jour de repos supplémentaire ?

La prime de 300 € était déjà acquise pour les 300 traminots qui s'étaient investis pour le tramway.

Les 30 € que perdaient les wattmen en changeant de métier leur étaient restitués.

Les 2 jours supplémentaires de repos sont attribués à tous les voltigeurs, et les wattmen sont des voltigeurs sur le réseau bus.

RAPPEL DU CAHIER REVENDICATIF CFTC :

Un DRC qui tienne compte de la polyvalence Tramway-Bus + 10 points, ou prime équivalente indexée sur la valeur du point.

Doubler le temps de battement, avec des courses de 45 minutes minimum.

Respect de l'engagement pris par la Direction sur le temps de pose 20 mn, ou 2 fois 15 minutes par équipe.

Augmentation du nombre de RF accordés D'office.

Revoir les fiches de poste de tous les agents métro ou bus, concernés par le tramway.

Comme pour l'ouverture de la ligne B : prime d'ouverture du tramway, à l'ensemble du personnel, de **300 €**.



DOMMAGE QUE LE COUP DE POKER GAGNANT PROPOSÉ PAR LA CFTC « UNE RENONCIATION

COLLECTIVE » N'AIT PAS ÉTÉ RETENU PAR LES AUTRES SYNDICATS :

Pire encore, quand des syndicalistes diabolisaient la « renonciation » en annonçant aux wattmen qu'ils iraient faire le plein de gasoil aux pompes.

SUR « 3 » RENONCIATIONS « 1 SEUL » L'A CONFIRMÉ A CE JOUR, IL A MONTRÉ LA VOIE, PARIONS QU'IL Y EN AURA D'AUTRES VU LES MAUVAISES CONDITIONS DE TRAVAIL, SANS RECONNAISSANCE DE LA POLYVALENCE :

Il a été remis sur le réseau bus comme conducteur voltigeur, ce qui était prévu par l'article 15 page 9 de la synthèse des conditions de travail du Wattman :

« Renonciation :

Le conducteur mixte bus – tramway titulaire peut renoncer à son roulement mixte. Il sera alors affecté à la voltige sur des lignes de réseau bus, en fonction des besoins. Il sera bloqué pendant une période de 1 an durant laquelle il ne sera pas intégré au processus d'affectation des places vacantes définitives, ou provisoires si son ancienneté sur son roulement mixte bus –Tramway, était inférieure à 1 an. »



Mais l'épée de Damoclès, de la renonciation collective est toujours en suspend sur la tête de la Direction.

QUAND UNE BATAILLE EST GAGNÉE PAR LA DIRECTION, L'AVENIR, A COURT ET A MOYEN TERME EST SOMBRE POUR LES TRAMINOTS :

- Les conditions de travail de tous les conducteurs, avec des courses de plus en plus justes, et des TM au plus près des 7h de moyenne générale, avec de nombreuses équipes proches des 7h40.
- Les futures NAO.
- L'augmentation des injustices sociales, pour certaines catégories du personnel, ou individuelles.

REVALORISATION DES SALAIRES 2010, ARTICLE 2 DE L'ACCORD DES SALAIRES 2010 :

« De plus, la valeur du point sera à nouveau augmentée avec effet rétroactif, au premier janvier 2011, pour que l'augmentation annuelle en pourcentage de la valeur du point soit égale à l'augmentation en pourcentage qui sera constatée sur 2010 (variation de décembre 2009 à décembre 2010 de l'indice annuel des prix à la consommation (ensemble des ménages INSEE hors tabac). »

A ce jour la Direction doit 0,8% au personnel, le bilan définitif sera connu à la mi-janvier 2011) avec augmentation du point au premier janvier 2011.

Cette augmentation de la valeur du point n'a rien à voir avec les NAO 2011.

CAHIER REVENDICATIF CFTC POUR LES NAO 2011 :

- 1% au premier janvier 2011.
- Porté à 2,5 % au premier juillet 2011.
- Avec clause de rattrapage si l'inflation 2011 dépasse l'augmentation de la valeur du point, avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2011.
- Prime de vacances portée au coefficient 220.
- Création de 2 échelons supplémentaires le 11A+35% et le 11B+36%, vu l'augmentation du nombre d'années travaillées, avec le départ à la retraite à 62 ans.

CAHIER REVENDICATIF CFTC, HORS NAO 2011:

- Amélioration des conditions de travail des conducteurs bus et des wattmen, en donnant davantage de temps parcours, 45 mn au minimum sur la tramway.
- Application des nouveaux temps annexes sur tous les TM conducteurs.
- Revoir les coefficients des Responsables d'équipe, seule catégorie à ne pas voir eu d'augmentation du coefficient depuis 2006.
- Revoir le coefficient des wattmen en prenant en compte la polyvalence.

**LA CFTC SOUHAITE A TOUS LES TRAMINOTS
ET A LEUR FAMILLE DE JOYEUSES FETES DE NOEL**



ET UNE BONNE ANNÉE 2011

